

PREPARATION A L'HABILITATION DU PERSONNEL ELECTRICIEN

Conforme à la Norme Française UTE C 18-510 de Janvier 2012

Possibilité
stage
INTRA

Objectifs

- Acquérir les connaissances et savoir-faire nécessaires pour exercer son métier en toute sécurité.
- Permettre à l'employeur de répondre à son obligation de former son personnel à la prévention du risque électrique.
- Permettre à l'employeur, selon l'avis nominatif et individuel du formateur, de lui délivrer l'habilitation électrique appropriée c-à-d la reconnaissance de sa capacité à accomplir, en sécurité vis à vis du risque électrique, les tâches qui lui sont confiées.

Public concerné

Personnel réalisant des travaux d'ordre électrique soit sur des ouvrages ou des installations électriques, soit dans l'environnement de pièces nues sous tension tels que :

- Travaux hors tension ou sous tension
- Travaux au voisinage simple ou renforcé
- Interventions en basse tension
- Operations spécifiques (essais, mesurages, vérifications et manœuvres).

Moyens matériels et outils pédagogiques

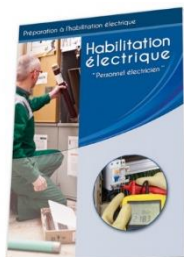
- Ordinateur portable et vidéoprojecteur
- Support de formation powerpoint
- Projection de films et d'animations
- Equipements de protection individuelle spécifiques au risque électrique
- Dispositifs électriques portatifs

Contenu du dossier de fin de formation

Feuille d'émargement par demi-journée
Questionnaire de satisfaction stagiaire et client
Attestation de stage individuelle et avis du formateur

Supports remis au stagiaire

- 1 bloc-notes
- 1 chevalet porte-nom
- 1 ouvrage reprenant l'ensemble des connaissances acquises au cours de la formation.



Symboles et durées

- BS : 14 heures
- BE Manœuvres : 14 heures
- BE Mesurage / Vérification : 17,5 heures
- BC : 17,5 heures
- BR : 21 heures
- B1(V)-B2(V)-B2V Essai : 21 heures
- BE Essai : 21 heures

Définitions

BS : Interventions élémentaires en BT (remplacements, raccordements)

BE Manœuvres : Opérations spécifiques en BT (manœuvres ou changement de configuration).

BE Mesurage / Vérification : Opérations spécifiques en BT (mesurage et vérification).

BC : Chargé de consignations électriques en BT

BR : Chargé d'interventions générales en BT

B1-B1V : Exécutant de travaux hors tension en BT ou dans la zone de voisinage renforcé BT

B2-B2V : Chargé de travaux hors tension en BT ou dans la zone de voisinage renforcé BT

B2V Essais : Chargé de réaliser des essais dans le cadre de travaux hors tension dans la zone de voisinage renforcé BT

BE ESSAI : Opérations spécifiques en BT (essais).

Evaluation des acquis

Epreuve théorique sous forme de QCM suivi d'une épreuve pratique, durant laquelle le candidat doit exécuter des tâches à l'aide du matériel, de l'outillage et de l'équipement nécessaires.

➤ Avis du formateur pour la délivrance par l'employeur du titre d'habilitation.

Effectif par session :
2 stagiaires minimum
10 stagiaires maximum

Programme « Module BS »

- ↳ Avoir une connaissance des règles élémentaires de l'électricité et connaître les techniques de remplacement et de raccordement sur les installations et matériels sur lesquels il doit intervenir.
- Distinguer les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu.
- Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).
- Donner les noms et les limites des différents domaines de tension.
- Citer les zones d'environnement et donner leurs limites.
- Décrire le principe d'une habilitation.
- Donner la définition des symboles d'habilitation.
- Lister les prescriptions associées aux zones de travail.
- Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel et d'incendie dans un environnement électrique
- Citer les limites de l'habilitation BS (autorisation et interdits, etc.).
- Nommer les informations à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique.
- Enoncer les fonctions des matériels électriques des domaines de tension BT et TBT.
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
- Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit.
- Lister les mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT.
- Lister et connaître le contenu des documents applicables dans le cadre des interventions BT élémentaires (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.).
- Enoncer la procédure de remplacement
- Enoncer la procédure de raccordement.

Programme « Module BE Manœuvres »

- ↳ Aucune connaissance en électricité n'est demandée mais les personnes doivent être capables de comprendre les instructions de sécurité.
- Distinguer les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu.
- Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).
- Donner les noms et les limites des différents domaines de tension.
- Citer les zones d'environnement et donner leurs limites.
- Décrire le principe d'une habilitation.
- Donner la définition des symboles d'habilitation.
- Lister les prescriptions associées aux zones de travail.
- Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel et d'incendie dans un environnement électrique
- Reconnaître les matériels électriques des domaines de tension BT et TBT dans leur environnement.
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
- Citer les limites de l'habilitation BE manœuvre (autorisation et interdits, etc.).
- Nommer les informations et documents à échanger ou à transmettre au chargé d'exploitation électrique ou au chargé de consignation.
- Enoncer les instructions de sécurité spécifiques aux manœuvres.

Programme

« Module BE Mesurage et Vérification »

- ↳ Avoir, dans le domaine de tension considéré sur les ouvrages ou les installations électriques, des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle.
- Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).
- Donner les noms et les limites des différents domaines de tension.
- Citer les zones d'environnement et donner leurs limites.
- Décrire le principe d'une habilitation.
- Donner la définition des symboles d'habilitation.
- Préciser les rôles de chacun.
- Donner les principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique.
- Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors tension, mise hors de portée) et préciser le déroulement des opérations de vérification d'absence de tension.
- Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel et d'incendie dans un environnement électrique
- Enoncer les fonctions des matériels électriques BT et TBT.
- Préciser le rôle du charge d'exploitation électrique.
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux mesurages et vérifications.
- Nommer les documents applicables dans le cadre des mesurages ou des vérifications ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.).
- Lister les mesures de prévention à observer lors d'un mesurage et/ou d'une vérification.

Programme « Module BC »

- ↳ Avoir, dans le domaine de tension considéré sur les ouvrages ou les installations électriques, des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle.
- Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).
- Donner les noms et les limites des différents domaines de tension.
- Citer les zones d'environnement et donner leurs limites.
- Décrire le principe d'une habilitation.
- Donner la définition des symboles d'habilitation.
- Préciser les rôles de chacun.
- Donner les principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique.
- Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors tension, mise hors de portée) et préciser le déroulement des opérations de vérification d'absence de tension.
- Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel et d'incendie dans un environnement électrique
- Enoncer les fonctions des matériels électriques BT et TBT.
- Nommer les informations et documents à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique et au chargé de travaux.
- Décrire les opérations de consignation.

Programme « Module BR »

- Avoir, dans le domaine de tension considéré sur les ouvrages ou les installations électriques, des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle.
- Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).
- Donner les noms et les limites des différents domaines de tension.
- Citer les zones d'environnement et donner leurs limites.
- Décrire le principe d'une habilitation.
- Donner la définition des symboles d'habilitation.
- Préciser les rôles de chacun.
- Donner les principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique.
- Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors tension, mise hors de portée) et préciser le déroulement des opérations de vérification d'absence de tension.
- Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel et d'incendie dans un environnement électrique
- Citer les différentes interventions BT générales et élémentaires et les limites respectives de leur domaine.
- Enoncer les fonctions des matériels électriques BT et TBT.
- Nommer les informations et documents à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique.
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux interventions BT.
- Nommer les documents applicables dans le cadre des interventions BT (autorisation d'accès, instruction de sécurité, etc.)
- Lister les mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT.
- Décrire les opérations de consignation et les documents associés.

Programme « Module B1-B2-B2V Essai »

- Avoir, dans le domaine de tension considéré sur les ouvrages ou les installations électriques, des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle.
- Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).
- Donner les noms et les limites des différents domaines de tension.
- Citer les zones d'environnement et donner leurs limites.
- Décrire le principe d'une habilitation.
- Donner la définition des symboles d'habilitation.
- Préciser les rôles de chacun.
- Donner les principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique.
- Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors tension, mise hors de portée) et préciser le déroulement des opérations de vérification d'absence de tension.
- Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel et d'incendie dans un environnement électrique
- Citer les différents travaux hors tension avec ou sans environnement électrique.
- Préciser le rôle du chargé de consignation et du charge d'exploitation électrique.
- Identifier les différents niveaux d'habilitation et leurs limites susceptibles d'être rencontrés dans le cadre des travaux hors tension avec ou sans présence de pièces nues sous tension (symboles, rôles de chacun, etc.).
- Enoncer les prescriptions d'exécution des travaux.
- Enoncer les fonctions des matériels électriques BT et TBT.
- Nommer les documents applicables dans le cadre des travaux hors tension (attestation de consignation, avis de fin de travail), ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.).
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux travaux.
- Lister les mesures de prévention à observer lors d'un travail.
- Enoncer les instructions de sécurité spécifiques aux essais (pour B2V Essai).

Programme « Module BE Essai »

- ▼ Avoir, dans le domaine de tension considéré sur les ouvrages ou les installations électriques, des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle.
- Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).
- Donner les noms et les limites des différents domaines de tension.
- Citer les zones d'environnement et donner leurs limites.
- Décrire le principe d'une habilitation.
- Donner la définition des symboles d'habilitation.
- Préciser les rôles de chacun.
- Donner les principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique.
- Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors tension, mise hors de portée) et préciser le déroulement des opérations de vérification d'absence de tension.
- Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel et d'incendie dans un environnement électrique
- Préciser le rôle du charge d'exploitation électrique.
- Enoncer les fonctions des matériels électriques BT et TBT.
- Identifier les différents niveaux d'habilitation et leurs limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des essais (symboles, rôles de chacun, etc.)
- Enoncer les prescriptions d'exécution des essais.
- Enoncer les consignes à appliquer pour la réalisation des essais particuliers (source autonome, défaut de câble, laboratoires et plates-formes d'essais).
- Nommer les documents applicables dans le cadre des essais, ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.).
- Lister les mesures de prévention à observer lors d'un essai.
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux essais.
- Décrire les étapes de la consignation et les documents associés.

Démarche de formation à la prévention du risque électrique et à l'habilitation

